



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

- **LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU CONSEIL
RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2014**

*Adopté à l'unanimité des présents et des représentés
en séance plénière du 9 décembre 2013*

Remarques générales :

Tout d'abord, le CCEE constate que ce projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2014 s'inscrit dans la logique des orientations budgétaires votées le 12 novembre dernier et dans celle du projet de mandature de la collectivité régionale.

Aussi, le Conseil salue-t-il cette démarche cohérente ainsi que le travail effectué en termes de présentation et de lisibilité des documents budgétaires, en général. Toutefois, il encourage la collectivité à adopter une expression tout aussi claire pour le secteur de la culture ; qui suivant l'analyse faite par la commission du CCEE, gagnerait à être plus explicite et plus précis.

Ensuite, le CCEE note que ce projet de budget reste néanmoins contraint par le projet de nouvelle route du littoral qui impose au Conseil régional d'adopter une trajectoire d'équilibre laissant peu de marge de manœuvre à la collectivité.

Le Conseil est bien conscient de l'impact de ce grand projet sur les finances régionales. Toutefois, il insiste pour que celui-ci ne conduise pas à une régression drastique des budgets liés aux secteurs contribuant à une dimension qualitative du développement, essentielle à l'épanouissement de l'Homme réunionnais et à un véritable développement durable de La Réunion.

Commission 1 « Vivre ensemble »

Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

De manière générale, le budget primitif 2014 du Conseil régional semble en cohérence avec les orientations budgétaires arrêtées en séance plénière de novembre dernier.

Les remarques suivantes de la commission sont formulées après examen des rapports sectoriels « Culture » et « Patrimoine culturel ».

1. RAPPORT « CULTURE »

La commission constate d'emblée que la multiplicité des champs croisés est de nature à complexifier la lisibilité de ce rapport. Il serait préférable d'isoler chaque champ d'intervention, ce qui permettrait de mieux apprécier les masses financières allouées.

À titre d'exemple, sont confondus dans un même chapitre : la littérature et les cultures régionales, le théâtre et la danse.

De même, s'agissant :

- des subventions aux associations : part réservée au théâtre / aux arts plastiques / à la danse... ;
- des salles et lieux de création et de diffusion : part réservée au fonctionnement des salles / part réservée à la mise en œuvre du schéma ;
- du théâtre : part réservée aux subventions aux associations / part réservée à la diffusion « hors les murs » / autres dispositifs ;

il serait souhaitable que les lignes budgétaires affichées soient plus explicites et ne reflètent que le champ d'intervention auquel elles sont rattachées.

Il convient de signaler que le découpage du rapport laisse également perplexe. Ainsi, l'expression artistique et l'identité réunionnaise semblent ne se rapporter qu'aux arts visuels, à la littérature, aux cultures régionales, à l'audiovisuel et aux événements culturels, tandis que la coopération culturelle ne serait de mise que dans les champs de la musique, des lieux de création et de diffusion, du théâtre et de la danse.

Par ailleurs, l'action de la collectivité présentée en matière de coopération culturelle s'avère difficilement perceptible. Un accent fort devrait pourtant lui être apporté, avec un développement spécifique en direction de nos voisins malgaches, dont la richesse culturelle est reconnue par de nombreux acteurs locaux.

Arts plastiques

La commission s'étonne que n'apparaissent pas, aux côtés de la subvention accordée à l'association « Exposition Villa Région » (p. 176), les financements dédiés aux autres associations du secteur arts plastiques.

Littérature

La commission réaffirme son attachement à ce que soit mise en place une véritable politique régionale autour du livre. C'est ainsi qu'elle soutient et participe à l'élaboration du schéma régional de la littérature réunionnaise et de la lecture publique.

Théâtre et danse

S'agissant du théâtre et de la danse, la commission s'interroge fortement sur la seule mention de la ligne budgétaire se rapportant au dispositif « hors les murs », au développement duquel 200000 euros seront consacrés (p. 180). Est-ce à dire que la diffusion de la création ne devrait s'opérer que sur ces lieux ?

La commission rappelle que la création de spectacles « hors les murs » relève du seul choix artistique de l'équipe de création et correspond à des formes particulières.

L'affichage de cette orientation et son caractère exclusif révèle une priorisation d'une forme d'expression au détriment des autres.

La commission préconise qu'une réflexion soit menée en parallèle afin de favoriser la venue d'un public « éloigné » dans les salles de diffusion, qui offrent les conditions professionnelles valorisant les créations.

Événements culturels

La commission réitère son souhait qu'au-delà de l'investissement direct de la collectivité dans l'organisation de ses manifestations propres, un soutien fort soit apporté aux associations sur les activités qu'elles réalisent tout au long de l'année, pour lesquelles elles ont développé un savoir-faire qui mérite et a besoin d'être valorisé.

Agence régionale culturelle de la Réunion

La commission félicite la collectivité de son initiative de création d'une agence régionale culturelle. Toutefois, au regard de cette ambition, le budget qui sera consacré à sa préfiguration en 2014 paraît particulièrement faible, soit 10 000 euros seulement.

Par ailleurs, la commission souhaiterait être associée à cette réflexion.

2. RAPPORT « PATRIMOINE CULTUREL »

Considérant la nécessité absolue pour notre jeunesse d'avoir accès à l'ensemble des faits historiques qui ont fondé nos sociétés respectives, afin de constituer un socle sur lequel seront construites nos sociétés à venir, la commission ne peut que souscrire au développement de l'action publique dans les champs de l'éducation patrimoniale, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine tant immatériel que matériel.

Commission 2 « Égalité des chances »
Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

1. SECTEUR « ÉDUCATION »

L'examen du rapport sectoriel du projet de budget primitif pour l'exercice 2014 appelle les observations et les préconisations ci-après.

Globalement, la commission note le maintien de l'ambition de la collectivité régionale à l'égard des jeunes. Elle s'inquiète toutefois de la forte baisse du budget alloué en 2014 au secteur de l'éducation par rapport à 2013 : – 50 242 200 € pour les AE/AP et – 3 220 000 € en CP.

Secteur Éducation	AE/AP		CP	
	2013	2014	2013	2014
Fonctionnement	18 555 000 €	17 900 000 €	20 570 000 €	18 510 000 €
Investissement	126 202 000 €	46 817 900 €	52 630 000 €	58 420 000 €
Total	144 757 000 €	64 717 900 €	73 200 000 €	76 930 000 €

Source : BP 2013 et 2014 – Secteur « Éducation »

► Construction de lycées

En matière de construction de nouveaux lycées, la commission espère que le schéma directeur des lycées en cours d'élaboration prendra bien en considération la croissance attendue de la population lycéenne afin de permettre à la collectivité de planifier ses constructions. Le CCEE ayant toujours prôné des établissements scolaires à taille humaine (1000 élèves au maximum), la commission rappelle qu'elle est plutôt favorable à la construction de nouveaux établissements plutôt qu'à l'extension de lycées existants.

De même, elle encourage la collectivité à poursuivre la modernisation de la carte des formations initiales des lycées en amplifiant son effort (500 000 € en 2014). Cet accompagnement des lycées dans l'ouverture de nouvelles sections (notamment professionnelles) participe à limiter les orientations par défaut, encore trop nombreuses aujourd'hui.

► Restauration scolaire

En matière de restauration, la commission avait salué dans son dernier avis sur les orientations budgétaires le projet nouveau de cafétérias publiques dans les lycées. Elle pense en effet qu'un tel dispositif ne pourra qu'encourager le maintien des jeunes au sein des enceintes des établissements et éviter ainsi toute dérive aux alentours des lycées. Cependant, en l'absence d'indication du coût que représenterait cet aménagement et du chapitre budgétaire auquel il se rapporte, elle s'interroge sur la concrétisation de cette orientation. De même, elle rappelle l'importance de veiller à la qualité du service et à l'équilibre de l'alimentation à la fois au sein de la restauration scolaire et des cafétérias publiques.

► Dispositifs de réussite éducative

La commission observe une diminution des autorisations d'engagement pour l'aide aux manuels scolaires (1 M € pour 2014) alors que les budgets primitifs précédents ont toujours prévu une enveloppe supérieure à 2 M €. Elle aurait souhaité savoir à quoi est due cette baisse.

Enfin, la commission note que le « plan Anglais » trouvera une première déclinaison en 2014 à hauteur de 100 000 € tant en AE qu'en CP.

► Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

La collectivité reste globalement active dans ces domaines. Cependant, la commission note que les soutiens à la recherche diminuent de façon importante. Les AP s'élèveront à 881 000 € (1 760 000 € au budget primitif 2013) et les CP à 1 930 290 € en 2014 (2 697 600 € au BP 2013). Cette baisse se justifie-t-elle par le fait que « *le soutien à la recherche universitaire se fera dans les disciplines prioritaires en écho aux orientations stratégiques de la mandature et en cohérence avec les priorités des prochains programmes communautaires* » ? Si tel est le cas, le risque est de voir l'ensemble des chercheurs orienter leurs travaux suivant les seules thématiques priorisées par la collectivité et se priver de recherches disciplinaires autres mais tout aussi nécessaires à la connaissance de notre environnement et de notre société. Cette baisse semble en outre en décalage par rapport à l'orientation que la collectivité régionale s'était fixée : « elle renforcera les capacités de recherche en soutenant les activités de recherche conduites par l'université au sein de ses unités de formation et de recherche universitaires, de leurs différents laboratoires »¹.

► Programme d'investissement en faveur des écoles du premier degré

Depuis 2010, la collectivité régionale a entrepris de relancer la commande publique locale à travers son programme d'aide en faveur des communes. Cet investissement qui a contribué à l'amélioration du bâti scolaire du premier degré est à saluer. 2014 étant la dernière année de mise en œuvre de ce Plan, la commission encourage d'ores et déjà la collectivité à reconduire ce programme après évaluation des résultats et identification de nouveaux besoins.

2. MOBILITÉ ET CONTINUITÉ TERRITORIALE

La commission prend acte du budget alloué au secteur « Mobilité et Continuité territoriale » pour l'exercice 2014. Celui-ci sera de 28 000 000 € tant en AE qu'en CP.

Hors dispositif de continuité territoriale, le budget consacré à la mobilité éducative et formative s'élèvera à hauteur de 13 865 000 € en AE et de 14 015 000 € en CP, soit un budget presque à l'identique par rapport à celui de l'exercice 2013. La jeunesse étant proclamée « grande cause régionale » pour 2014, la commission s'attendait à ce que le budget alloué soit à la hauteur de l'ambition affichée.

En outre, elle s'interroge sur les capacités nouvelles dont disposerait la collectivité pour mettre en place certains programmes d'échanges, développer et renforcer certaines actions et rendre plus efficaces certains dispositifs (renforcement de l'apprentissage des langues étrangères, suivi des étudiants, programme d'échanges de type Erasmus avec l'Université de La Réunion et les universités de la zone océan Indien...).

¹ OB 2014 – Secteur Éducation p. 12

3. FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

La commission est également interpellée par la baisse du budget global prévu pour ce secteur en 2014 par rapport à 2013. Les autorisations d'engagement seront de l'ordre de 90 500 000 € (100 000 000 € en 2013) et les crédits de paiement de 93 400 000 € pour le prochain exercice (100 600 000 € en 2013), si on s'en tient aux données chiffrées des rapports sectoriels.

Cette baisse de budget se répercute sur de nombreux dispositifs, notamment :

- l'Apprentissage, en particulier sur les formations et les actions d'accompagnement ;
- le projet d'initiative locale ;
- les formations d'acquisition des compétences clés en situation professionnelle ;
- les dispositifs de financement de structures pérennes en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, à savoir RSMAR et Cadets du RSMAR, École de la deuxième chance ;
- les interventions ponctuelles relevant du champ social ;
- l'appui aux structures partenaires du Conseil régional (partenariat aux OPCA, VAE, démarche de GPEC² Territoriale et Sectorielle) ;
- la rémunération des stagiaires et les bourses aux étudiants.

Compte tenu de l'importance des objectifs et des enjeux en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, il est regrettable que la collectivité ne maintienne pas ici son effort financier.

La commission souhaiterait également que l'intervention financière de la collectivité régionale soit plus importante en ce qui concerne le DAUE³, le Service civique et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

S'agissant du Service civique, son efficacité et ses intérêts sont indéniables. C'est la possibilité pour de jeunes volontaires de s'engager en tant que citoyen, de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission d'intérêt général ainsi qu'une opportunité d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences.

En ce qui concerne la démarche de GPEC, le CCEE a depuis longtemps insisté sur la nécessité de mettre en place cet outil de gestion prospective des ressources humaines sur l'ensemble du territoire réunionnais et en conséquence de structurer les branches professionnelles à l'image de ce qui a été fait pour le tourisme et le secteur sanitaire. Les GPEC ne seraient en effet significatives que si elles sont faites au niveau des branches.

Enfin, la commission aurait souhaité avoir des précisions sur le public concerné par les actions de formation relevant du champ social ainsi que sur les critères d'éligibilité pour bénéficier de cette intervention.

² Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

³ Diplôme d'accès aux études universitaires

Commission 3 « Cohésion sociale » *Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation*

La commission note que ce projet de budget primitif pour l'année 2014, est globalement en phase avec les orientations de la mandature. Par ailleurs, les orientations budgétaires arrêtées par la collectivité en matière de sport et de vie associative trouvent pour la plupart d'entre elles, leur déclinaison dans ce projet de budget.

1. SECTEUR SPORT

En se référant au rapport sectoriel (sport et vie associative), la commission constate avec étonnement que le montant des autorisations d'engagement (en fonctionnement) est de 3 360 000 € pour 2014 contre 3 379 139 € en 2013. Soit une baisse qui reste certes minime, mais qui néanmoins interpelle la commission, dans la mesure où il est annoncé pour 2014, une hausse de 22 %⁴ en fonctionnement, au titre des autorisations d'engagement (AE) globales pour la culture, le sport et les loisirs (Ch. 933), soit 17 244 000 € pour 2014 contre 14 110 340 € en 2013.

La commission rappelle que 2014 et 2015 s'inscrivent dans la préparation et l'organisation de la 9ème édition des Jeux des îles de l'océan Indien et que 2014 a été proclamée « année de la jeunesse et de la réussite ». Ceci renforce d'autant les interrogations de la commission quant à la capacité de la collectivité à pouvoir accompagner efficacement les initiatives du secteur sportif et socio-éducatif, avec une enveloppe budgétaire équivalente à 2013. Aussi la commission semble percevoir un décalage entre le niveau de mobilisation budgétaire prévu pour le sport et la vie associative et les ambitions fortes affichées par la collectivité, lors des orientations budgétaires.

La commission relève dans la partie du rapport sectoriel consacré au sport et à la vie associative, que le total des autorisations d'engagement (AE) affiché en fonctionnement (3 360 000 €) ne correspond pas à la somme des autorisations d'engagement déclinées et détaillées dans la rubrique. Celles-ci totalisent un montant de 3 290 000 €, soit un décalage de 70 000 € avec le total affiché en tête de rubrique. La commission s'interroge sur ce différentiel et aurait souhaité avoir des précisions sur la destination de ces 70 000 €.

D'une manière générale, la commission note également que rapporté au montant total des engagements réalisés pour le sport et la vie associative en 2012, soit 3 621 425 €⁵, le niveau des engagements accuse depuis, une baisse notable.

Concernant la valorisation de la dimension touristique des projets sportifs d'envergure, la commission relève qu'une autorisation d'engagement à hauteur de 230 000 € a été budgétisée au titre des frais de gestion divers (contre 100 000 € en 2013). Au regard du doublement de la ligne, la commission aurait souhaité des précisions sur la nature des frais engagés.

⁴ Rapport de présentation, §1.1- P.14

⁵ Bilan d'activité Région - Rapport sectoriel - Exercice 2012

2. SECTEUR SOCIO-ÉDUCATIF / ÉDUCATION POPULAIRE

La commission avait déploré, lors de l'examen des orientations budgétaires de la collectivité pour 2014, une absence de prise en compte du secteur de l'Éducation populaire. Ce budget vient malheureusement confirmer ce positionnement en résumant le financement de la « vie associative » à 60 000 €, au travers d'une série d'interventions essentiellement axées autour du domaine de la formation (Diplômes d'État spécifiques, BAFA⁶, BAFD⁷, formation des dirigeants bénévoles...). D'ailleurs, dans ce cadre, la commission souhaite préciser que la vocation des formations BAFA-BAFD n'est pas de s'adresser en priorité à des « jeunes en difficulté d'insertion » et que ces formations du socio-éducatif ne doivent pas servir à combler les difficultés dans le domaine de l'insertion. Ces formations favorisent, certes, l'acquisition d'une première expérience de responsabilisation, mais elles constituent aussi des « espaces » de socialisation et de construction individuelle qui permettent la découverte des métiers liés à l'animation, à l'enfance, à la jeunesse, au social et surtout participent à la construction du vivre ensemble à La Réunion.

Pour la commission, l'année 2014, déclarée « année de la jeunesse et de la réussite », aurait dû être l'occasion pour la collectivité, de réaliser un effort budgétaire significatif en direction des associations d'Éducation populaire. Celles-ci œuvrent en effet pour la plupart d'entre elles, quotidiennement et sans relâche, avec des moyens dérisoires, au profit de la jeunesse réunionnaise et au maintien de la cohésion sociale sur notre île. Par ailleurs, cet effort budgétaire aurait contribué à relayer la dynamique nationale engagée à travers la « réforme PEILLON » et qui permet d'instaurer un partenariat entre les différents acteurs de l'Éducation nationale et ceux de l'Éducation populaire.

Aussi face à ce constat, la commission souhaite réaffirmer son attachement à la prise en compte par la collectivité, de l'Éducation dans sa globalité, laquelle ne se résume pas uniquement à la transmission de savoirs, mais également de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-vivre. Elle réitère également, en termes de présentation, sa suggestion de rattacher, au niveau du rapport sectoriel, à la section consacrée à l'Éducation, un volet lié à l'Éducation populaire.

Enfin, la commission a pris bonne note de la volonté de la collectivité de créer une Agence régionale de la jeunesse. Elle aurait toutefois souhaité avoir des précisions sur ses modalités de fonctionnement et de financement.

⁶ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

⁷ Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

Commission 4 « Développement territorial »

Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

La commission relève avec satisfaction, sur le plan de la présentation, que le secteur du tourisme fait l'objet d'une section qui lui est exclusivement dédiée.

L'analyse, à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, énergie, tourisme), du projet de budget primitif de la collectivité régionale pour l'exercice 2014, appelle de sa part les remarques suivantes :

1. DÉPLACEMENT

Trans Eco Express (TEE)

La commission perçoit, en termes budgétaires, une véritable montée en charge du projet de « Trans Eco Express », à travers l'autorisation de programme (AP) de plus de 78 millions d'euros, prévue en 2014, au titre du financement des projets sur routes nationales et sous maîtrise d'ouvrage régional. En prenant en compte les autorisations de programme liées au financement des projets de TCSP⁸ des différentes AOT⁹ et celles relatives au financement des équipements (abris voyageurs, parcs relais...) c'est un total de plus de 85 millions d'euros (hors acquisition des bus « propres ») qui est mobilisé sur le TEE. Aussi les lenteurs de mise en œuvre, perceptibles par la commission au démarrage du projet, semblent en passe d'être surmontées à travers la démarche partenariale entreprise par la collectivité qui est parvenue à fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de transports, autour du programme de « Trans Eco Express ».

Aménagement de la Voie Vélo Régionale (VVR)

Dans ses différents avis, la commission a maintes fois souligné la nécessité de développer une politique de transport en mesure d'offrir une alternative au « tout automobile », notamment à travers les modes doux. Aussi elle relève avec satisfaction le montant significatif de l'autorisation de programme ouverte en faveur du financement de la Voie vélo régionale (VVR), soit près de 4 millions d'euros. La commission souhaite que cette dynamique budgétaire se traduise sur le terrain par une accélération au niveau de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, la commission note que cette décision budgétaire s'inscrit en cohérence avec l'annonce faite par la collectivité, lors de ses orientations pour 2014, sur le lancement du Plan régional vélo (PRV). En effet, ce dernier qui vise à terme, à inscrire le vélo comme mode de déplacement dans la politique de transport de La Réunion, sera essentiellement articulé autour de la VVR.

2. TOURISME

La commission relève qu'une autorisation d'engagement de 12 907 000 € a été budgétisée pour 2014, au titre de la promotion de la destination et de la qualité de l'offre touristique réunionnaise. Le budget de l'IRT, outil de mise en œuvre de la politique régionale en matière de tourisme, devrait donc être sensiblement le même que pour 2013. Un budget de continuité qui contraste avec l'ambition affichée et les missions élargies confiée à l'IRT.

⁸ Transport en commun en site propre

⁹ Autorités organisatrices de transports

En effet, les missions de l'IRT ne doivent pas se limiter uniquement à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs. Il s'agit à présent d'intégrer les missions habituellement dévolues à un CDT¹⁰, au travers du document budgétaire, afin de les mettre en cohérence avec les orientations de la collectivité régionale qui vise à placer le Réunionnais au cœur de ses stratégies « ce qui est bon pour le Réunionnais est bon pour le touriste ». Les moyens qui lui sont alloués doivent correspondre à l'ambition du projet de la collectivité. Aussi, la commission propose que pour une meilleure planification des actions, le budget de l'IRT soit dorénavant du même montant que ceux de 2012 et de 2013 intégrant le budget exceptionnel, soit environ 16 000 000 €.

La commission a pris note de la démarche et des objectifs associés au concept des « Îles Vanille ». Elle aurait néanmoins souhaité des précisions sur les principes et les modalités liés à la participation financière des différents partenaires au sein de la « Vanilla Islands Organisation » (VIO), créée en 2012 et regroupant Les Seychelles, Madagascar, Les Comores, les Îles Maldives, Mayotte, l'Île Maurice et La Réunion. Le niveau d'intervention de la collectivité régionale sur le budget de cette structure aurait également été un élément d'information appréciable.

Concernant les mesures engagées par la collectivité pour renforcer l'attractivité de la destination « Réunion », la commission relève avec satisfaction que ce budget confirme le soutien apporté à la FRT¹¹ pour la mise en œuvre de ses nouvelles missions.

Sur la problématique liée au « risque requin », la commission suggère que les projets d'aménagement des bassins de baignade inscrits au COST¹² bénéficient de mesures d'accompagnement, afin d'être livrés dans des délais compatibles avec la saison touristique. Il en va de même des projets innovants en matière de sécurisation ou d'alerte.

¹⁰ Comité départemental du tourisme

¹¹ Fédération régionale de tourisme

¹² Comité d'orientation stratégique du tourisme

Commission 5 « Cadre de vie »

Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche

Environnement et biodiversité

- **Le Parc national de La Réunion**

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, la commission prend acte du plan d'actions et de sa déclinaison opérationnelle. Ces mesures mises en place par la collectivité visent à l'amélioration de la gestion de l'eau et concourent à doter le territoire d'équipements. Toutefois, elle s'interroge sur l'efficacité de ce dispositif en l'absence de données chiffrées.

Par ailleurs, la commission note avec intérêt la conclusion d'une convention Région-Parc national de La Réunion permettant le co-financement de 20 postes d'éco-gardes. La commission rappelle que ces agents jouent un rôle primordial dans la sensibilisation, l'information et la prévention contre le risque d'incendies. Ainsi, réitère-elle son souhait de voir proroger ces contrats afin, le cas échéant, de les rendre pérennes.

- **Le Programme européen LIFE+ biodiversité**

La commission relève que la collectivité engagera pour 2014 la mise en œuvre de la seconde phase du projet Life+ biodiversité à hauteur de 360 000 €. Elle note une augmentation de la somme allouée – sous réserve de l'acceptation du dossier de candidature par la commission européenne – mais regrette l'absence d'une traduction budgétaire spécifique. Cela aurait permis une plus grande visibilité et une lisibilité de ce plan d'actions.

- **L'éducation à l'environnement et au développement durable**

La commission prend acte du soutien de la collectivité au réseau GRANDDIR¹³, « vecteur de sensibilisation et de valorisation » de l'Éducation à l'environnement et au développement durable. Cependant, elle s'étonne qu'aucune traduction budgétaire ne figure dans ce document. Ainsi la commission souhaite connaître l'implication financière de la collectivité dans ce secteur.

En conclusion, en ce qui concerne les secteurs « Environnement et biodiversité » et de manière plus globale, la commission relève une implication de la collectivité, mais elle préconise pour chacune des interventions une traduction budgétaire.

¹³ Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Île de La Réunion